

Délibération N° :
2022/083

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2022 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Les Salles, le 15 décembre 2022 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, BARLERIN Emmanuelle, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, CHABRE Michel, CROZET Guy, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : SIETTEL Thomas.

Absents excusés : BATTANDIER Maud, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, PEREZ Gérard.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : BUDGET GENERAL / DECISION MODIFICATIVE :

Considérant la nécessité de procéder à des modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables relatives à l'activité de la Communauté de Communes, M. le Président propose d'adopter la décision modificative suivante :

Budget Zone d'Activités :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
608 (043)	Frais accessoires sur terrains en cours		3209.12
605	Achats matériel, équipements et travaux		81230.69
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	81230.69	
791 (043)	Transferts charges de gestion courante	3209.12	
TOTAL :		84 439.81	84 439.81

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
3555 (040)	Terrains aménagés		81230.69
1641	Emprunts en euros	81230.69	
TOTAL :		81 230.69	81 230.69

RF	TOTAL :	165 670.50	165 670.50
SOUS PREFECTURE DE ROANNE			
Contrôle de légalité			
Date de réception de l'AR: 26/01/2023			
042-244200820-20221215-DE_2022_083-DE			

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

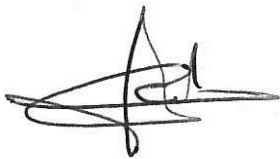
Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article unique : VALIDE cette décision modificative selon les modalités exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 15 décembre 2022

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 26 janvier 2023

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/01/2023 042-244200820-20221215-DE_2022_083-DE